

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Décret n° 2025-923 du 6 septembre 2025 portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM)

NOR : AGRT2524824D

**Publics concernés :** les membres du conseil d'administration de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM).

**Objet :** le présent décret proroge de douze mois le mandat des membres du conseil d'administration de l'ODEADOM arrivant à échéance le 27 octobre 2025.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Application :** le décret est pris pour l'application de l'article L. 696-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 696-1,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Par dérogation aux dispositions des articles D. 621-20 et D. 696-1 du code rural et de la pêche maritime, le mandat des membres du conseil d'administration de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer arrivant à échéance le 27 octobre 2025 est prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres ou, au plus tard, jusqu'au 27 octobre 2026.

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 septembre 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'agriculture,  
et de la souveraineté alimentaire,*

ANNIE GENEVARD

*Le ministre d'État,  
ministre des outre-mer,*

MANUEL VALLS